

COMPTE-RENDU DE LA FSU DU CTSD SECOND DEGRÉ

DU 10 FÉVRIER 2022

Lecture des déclarations préalables de la FSU, du SGEN, de FO et de l'UNSA.

Mme COQ, DASEN, répond sur quelques points liés aux déclarations préalables. Elle déplore, tout comme la FSU, le fait que ce CTSD soit en visio.

La DASEN explique qu'elle a conscience de l'épuisement des personnels. Elle remercie tous les personnels pour leur engagement. Elle déclare que les indicateurs sont encourageants : avec un moindre taux d'incidence et un nombre de classes fermées en baisse (29 classes fermées ce mercredi 9 février contre 60 la veille. Il en a eu jusqu'à 150 dans les semaines précédentes.)

I. Conditions de rentrée et effectifs

La DASEN affirme que les conditions de préparation de rentrée pour septembre 2022 sont objectivement plus favorables que celle de la rentrée de 2021. L'académie est confrontée à une baisse d'effectifs importante. Les prévisions sont en lien avec cette baisse d'effectifs mais la baisse des moyens qui y est liée est proportionnellement moindre.

A la rentrée 2021, le constat national était inférieur aux prévisions. L'académie de Dijon fait partie de celles qui ont un écart le plus négatif. Concernant le département de la Côte-d'Or, on annonce 250 élèves de moins.

Chiffres de prévisions à prévisions : 584 élèves en moins sont attendus à la rentrée 2022 par rapport à la rentrée 2021 (-2.6% d'élèves en moins). Il faut les comparer aux 133 élèves de plus qui avaient été prévus pour la rentrée 2021. Cette année, pour 250 élèves de moins, nous allons avoir une variation de 1.27% de moins, pour comparaison l'an dernier c'était une baisse de 1.2% sur la DHG. Les variations en pourcentage sont donc assez proches avec un delta important.

La capacité indicative de référence est bien de 30 élèves par classe pour toutes les classes (25 élèves en éducation prioritaire).

II. DHG des collèges du département

Pour rappel, la DHG est composée d'une part structurelle et d'une part qualitative

Quelques indications sur la part qualitative :

IPS : Concernant les groupes d'établissements, l'IAD a été abandonné au profit de l'IPS (indice de positionnement social). Il est complet et tient en compte des éléments nouveaux : on voit apparaître le niveau de diplômes des élèves, les conditions matérielles du foyer (nombre de pièces du logement, la présence d'une chambre par enfant, la présence d'un ordinateur, la présence d'internet), un indicateur culturel (nombre de livres à la maison, accès à la TV dans la chambre de l'enfant), les aspirations de la famille, les conversations des familles sur la vie scolaire et l'avenir. Le dernier indicateur tient compte des pratiques culturelles : sport, cinéma, théâtre que les familles pratiquent. Cet IPS sert d'indicateur pour les établissements du 1^{er} et 2nd degré dans le département et l'académie. La notion d'éloignement par rapport aux équipements sportifs et

culturels est aussi un critère du positionnement social ; cette notion de ruralité rentre alors en ligne de compte. La FSU a demandé comment l'administration pouvait avoir de tels renseignements. Il s'agit de sondages par échantillonnages qui d'après la DASEN sont très fiables...

AIDE DE NIVEAU : L'aide de niveau existe depuis l'année dernière en Côte-d'Or. Elle fait partie de l'allocation progressive de moyens. Elle est attribuée à des établissements comportant des UPE2A et des ULIS. Cette aide de niveau a été intégrée dans les DHG d'environ 20 établissements. C'est un forfait qui ne dépasse pas 6 heures par établissement. La DASEN a souhaité que cette enveloppe augmente. L'enveloppe a progressé de 8% cette année. Elle a déjà été attribuée dans la part qualitative.

Une enveloppe d'environ 8% est conservée et redistribuée en juin en fonction des effectifs affinés et des besoins des établissements. **N'hésitez pas à demander une audience à la DASEN, si dans votre collège vous n'êtes pas satisfaits de votre DHG !** La DASEN s'est engagée à répondre favorablement à tous les personnels qui en formuleront la demande : à ce jour trois audiences ont déjà été accordées.

D'autres informations

Le H/E en collège est régulier et il remonte même un peu pour la rentrée 2022 (1.25 en 2020, 1.23 en 2021, 1.25 pour la rentrée 2022). La DASEN précise que **le taux de HSA** par rapport aux HP baisse de 0.04% pour atteindre à la rentrée 2022, 9.56% (9.6% l'an dernier). Pour la FSU, ce taux demeure bien trop élevé !

ECOLE INCLUSIVE : 2 ULIS supplémentaires seront ouvertes pour la rentrée 2022. Mme l'Inspectrice ASH explique qu'il y aura une ULIS au collège de Genlis et une ULIS (troubles autistiques) à Ladoix-Serrigny en école primaire.

III. Berceaux CAPPEI :

Présentation des berceaux proposés pour la rentrée prochaine :

- Autisme Quetigny, Fontaine aux jardins
- Autisme Drapeau (Maternelle)
- ULIS 2nd degré à Genlis :
- ULIS 2nd degré à Nuits-St-Georges (poste vacant)
- IME Dams 21 pôle enfant
- IME Dams 21 Pôle ado

Formation pour les ULIS 1^{er} degré :

- Uilis 1^{er} degré à Montmuzard
- Uilis 1^{er} degré à Talant

Questions/réponses

La FSU a dénoncé, comme tous les ans, le fait que les élèves d'ULIS ne soient pas comptabilisés dans les effectifs par division, ce que complique leur inclusion dans des disciplines où il n'existe pas de dédoublements (maths, français, histoire-géo par ex) et insisté sur le fait que cela peut avoir un impact quant aux effets de seuil.

La DASEN a répondu que pour l'intégration des ULIS, il en était tenu compte dans la part qualitative de la DHG avec l'aide de niveau.

La FSU est intervenue sur des cas d'établissements qui voyaient leur DHG baisser.

La DASEN a rappelé les baisses d'effectifs et a dit que le dialogue de gestion ne faisait que commencer et qu'il se poursuivrait avec les établissements jusqu'en juin. Les personnels ne doivent donc pas hésiter à demander une audience.

Bien que la DASEN n'ait cessé de répéter que la préparation de rentrée se passait sous de meilleurs auspices que celle de l'an passé, la FSU n'a pas manqué de rappeler que dans un certain nombre d'établissements le H/E baisse, ce qui signifie que, dans ces établissements, les conditions de travail se dégraderont.

Prochain CTSD concernant les postes (créations/suppressions) : le 11 mars.

Il sera précédé d'un **groupe de travail le 7 mars.**

N'hésitez pas à nous informer des fermetures de postes et des situations humaines compliquées qu'elles pourraient engendrer, si vous souhaitez que nous puissions intervenir.

Christine Bidault, Isabelle Cheviet, Claire Sackepey, Carine Tourneur